

# LA GAZETTE DE MACHILLY

ÉDITION : MAI 2024 N°165



1	ÉDITO	6	INFOS RAPIDES
2	VIE MUNICIPALE	7	ENVIRONNEMENT
3	INFOS PRATIQUES	8	LE POINT ASSOS
4	ÉVÉNEMENTS	9	AGENDA
5	AGGLO	10	DERNIÈRE MINUTE



Chers Machilliens et chères Machilliennes,

Après un hiver très doux, nous voici revenus au printemps et comme tous, nous allons vivre en extérieur, multipliant les moments de convivialité, de moments festifs organisés par la commune, par nos associations et les communes voisines, mais aussi de rencontres imprévues au gré de nos promenades et activités. Nous nous réjouissons de ce bien vivre ensemble dans notre beau village qui évolue, qui grandit, qui se densifie, profitant de la belle dynamique de notre région. Pour permettre à toutes et à tous de profiter des beaux jours qui reviennent en toute convivialité merci de respecter les horaires pendant lesquels vous pouvez faire du bruit sans déranger, merci de ne pas brûler vos déchets verts, merci de respecter les règles autour du lac, notamment l'interdiction des barbecues, et surtout merci de garder vos chiens en laisse, dans le village, et sur les cheminements fréquentés ainsi que dans les forêts,... Nous vous rappelons ces règles du savoir-vivre d'un côté mais aussi celles de la tolérance, du pragmatisme et de la bienveillance dans le dialogue. Sur ce conseil, nous nous réjouissons de vous retrouver lors de la balade transfrontalière du 28 avril, le 8 mai au monument aux morts ou encore pour le fleurissement du village le 25 mai !

## ÉDITO

LA MAIRE, PAULINE PLAGNAT-CANTOREGGI

# VIE MUNICIPALE

## LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### DÉLIBÉRATIONS JANVIER 2024

- **AVENANT À LA CONVENTION « SÉJOUR DE VACANCES » AVEC LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Depuis 2005 la commune de Machilly a décidé de conventionner avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie pour favoriser le départ des enfants de la commune en colonies de vacances UFOVAL 74.

La convention initiale prévoyait une participation de 2,50 € journalière par enfant inscrit.

Au fil des ans, la participation journalière par enfant a augmenté.

Depuis 2016, la participation demandée et acceptée progresse de 5 centimes par an. Pour l'année 2024 une participation journalière de 3,50 € par enfant a été sollicitée puis acceptée par le conseil municipal.



- **ÉVOLUTION DES TARIFS DU RESEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'ANNEMASSE AGGLO "INTERMÈDE"**

Le conseil municipal approuve l'évolution des tarifs lors de l'absence de restitution du matériel prêté par les bibliothèques du réseau.

TRANSACTION/ABSENCE DE RESTITUTION	TARIFS	TRANSACTIONS/ABSENCE DE RESTITUTION	TARIFS
Inscription, réservation et renouvellement	Gratuit	DVD, jeux vidéo, Kamishibai	40 €
Livres	10 € jeunesse ; 20 € adulte	Photos et œuvres d'art	Valeur d'assurance
Périodiques	5 €/fascicule	Liseuses, lecteurs VICTOR	100 €
CD et livres audios	15 €	Equipements / objets en prêt	Valeur d'achat
Vinyles	25 €	Lunii (console)	70 €
Jeux de société	20€	Switch (console)	150 €

## DÉLIBÉRATION MARS 2024

- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ANNEMASSE AGGLO

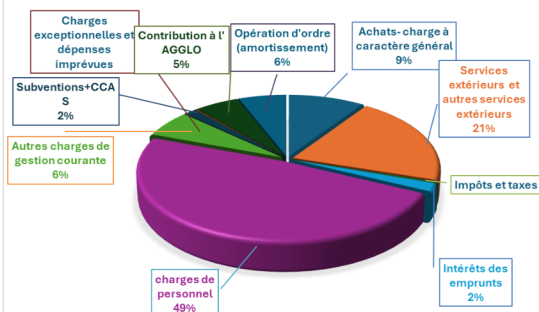
Le conseil municipal a décidé de participer au groupement de commande à l'initiative d'Annemasse Agglo concernant la mise en place de mesures de comptage du trafic.



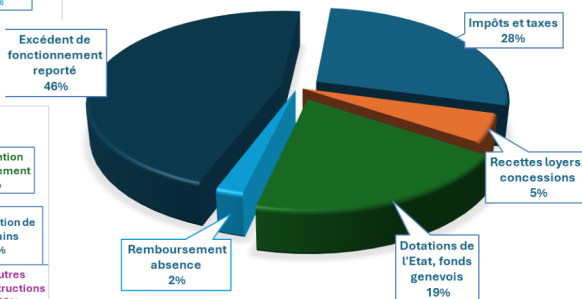
## DÉLIBÉRATIONS AVRIL 2024

- BUDGET 2024

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 2 532 294,22€

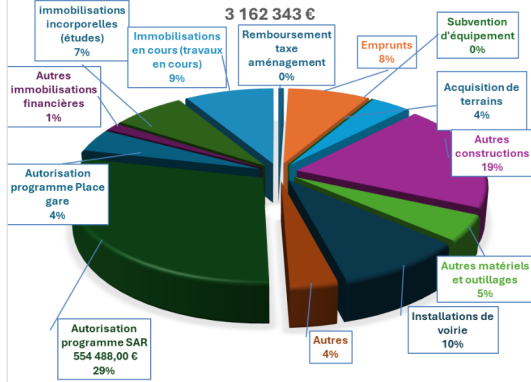


### RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 532 294€

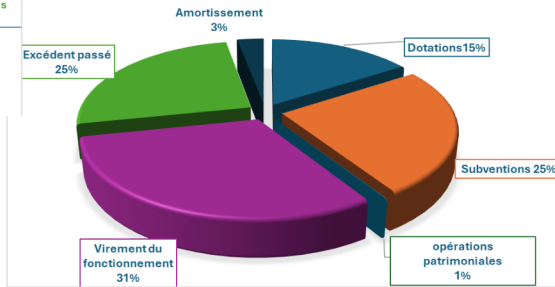


### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

3 162 343 €



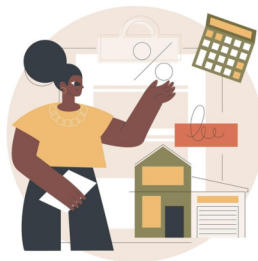
### RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 162 343 €



## DÉLIBÉRATIONS AVRIL 2024

- BUDGET 2024

Les municipalités doivent informer les services fiscaux de leurs taux d'imposition avant le 15 avril pour permettre la collecte des impôts dans l'année. Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune proviennent principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non utilisés comme résidence principale, ainsi que de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Après trois années sans changement, il est désormais possible de modifier le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2023, mais cette variation ne peut pas dépasser celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Étant donné les projets à venir pour le village et la suppression de la majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est donc proposé d'augmenter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tandis que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé.

### Voici les taux pour 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13,93 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **26,65 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **57,47 %**



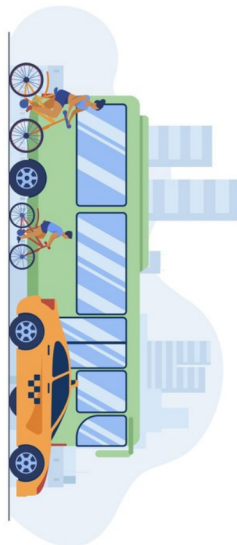
## LE COUP DE POUCE MOBILITÉ ALTERNATIVE



Il ne vous aura pas échappé que l'accès à Annemasse est difficile du fait des travaux pour la piétonisation du centre ville ainsi que la prolongation de la ligne de tram. Pour autant, vous pouvez toujours accéder au centre-ville. En effet, de nombreux transports publics desservent Machilly : la TAC, le Léman express et les TPG ainsi que les cars interurbains.

Vous pouvez très facilement prendre le train pour vous rendre à Annemasse et pour 3,20€ l'aller vous serez en 10 minutes à la gare. Mais vous pouvez aussi rejoindre le centre-ville d'Annemasse facilement en vous garant gratuitement au P+R d'Altéa (Juvigny) et le bus Tango (cadence tous les 15 minutes) vous amènera à la gare en 10 minutes (1.80€ le ticket à l'unité).

Si vous souhaitez aller à Genève, vous pouvez prendre le Léman express sur le site du Léman pass ou à la borne SNCF à Machilly et pour vous rendre dans la campagne genevoise vers Moniaz, Lullier, Vesenzan ou encore Thonex vous pouvez réserver le TPG Flex (4.80€ l'unité, ou 2.10€ le billet raccord France si vous avez l'abonnement Léman Pass seul ou 3€ si vous avez l'abonnement TAC seul).





## RAPPEL ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 9 JUIN

Le 9 juin 2024, les représentants des citoyens européens, qui siègent au Parlement européen seront élu·e·s au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable.



**il est impératif de s'assurer d'être inscrit sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 afin de pouvoir voter lors des élections.**

Il est important de noter que pour cette élection, les ressortissants communautaires peuvent également voter à condition d'être inscrits sur la liste électorale complémentaire pour les élections des représentants de la France au Parlement européen.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, ceux qui ont changé d'adresse de résidence ,ou les ressortissants communautaires souhaitant voter en France le 9 juin prochain, toutes les démarches peuvent être effectuées **sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) ou à l'accueil de votre mairie.**

Le Parlement européen est une institution clé de l'Union européenne, représentant les citoyens des États membres et exerçant des compétences législatives, budgétaires et de contrôle de l'exécutif européen.

Vous pouvez voter en personne à votre bureau de vote ou par procuration si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer pour des raisons professionnelles, de santé ou autres. La procuration peut être établie en gendarmerie pour une seule élection ou pour une durée d'un an maximum.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le service d'accueil de la mairie.



## LE LAC DE MACHILLY

Situé au cœur de notre commune, le Lac de Machilly, bien qu'artificiel, offre un espace où se mêlent détente et activités variées. Que vous soyez amateur de sport, pêcheur passionné ou simplement en quête d'un coin de nature pour vous ressourcer, ce lieu saura combler toutes vos attentes.

Outre ses sentiers propices à la promenade et à la pratique sportive, le Lac de Machilly est également un espace de convivialité où se déroulent régulièrement des événements festifs et culturels, rassemblant la communauté dans une ambiance chaleureuse.

Toutefois, pour préserver la quiétude et la sécurité de chacun, il est essentiel de respecter quelques règles de base : garder les chiens en laisse, interdiction d'allumer des feux (pas de barbecue ni de feu de camp)...Toute incivilité pourra être sanctionnée.



### TÉMOIN ? VICTIME ?

Chères Machilliennes, Chers Machilliens,

Nous tenons à vous informer que des méfaits ont été observés récemment dans notre belle commune de Machilly.

La sécurité de chacun est notre priorité, c'est pourquoi nous vous encourageons à rester vigilants et à signaler toute observation à la Police Municipale des Voirons.

**En cas de constatation ou de doute, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale Intercommunale des Voirons au numéro suivant : 04 50 39 97 90 ou en cas d'urgence, la gendarmerie en faisant le 17.**

Votre collaboration est essentielle pour maintenir la quiétude de notre communauté. Ensemble, nous pouvons contribuer à préserver la sécurité et la sérénité qui font de Machilly un endroit exceptionnel.



# INFOS PRATIQUES



## RECENSEMENT DES FRONTALIERS

Une compensation financière est attribuée aux communes selon le nombre de résidents travaillant dans le canton de Genève. Ces fonds frontaliers permettent d'assurer les services aux habitants et la création d'équipements publics.

La mairie réalise donc un recensement des travailleurs frontaliers, Suisse et Binationaux, qui n'ont pas encore déclaré leur arrivée sur la commune ou leur changement d'employeur.

Le formulaire est disponible en mairie, ou téléchargeable sur le site internet de la commune de Machilly, et à retourner avant le 10 juin 2024.

Cette déclaration est rapide et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus. Merci d'avance pour votre collaboration !

## ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous rappelons l'importance de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (ENR), qui vise à lever les obstacles au déploiement de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïques, méthanisation, biomasse, géothermie et hydroélectricité). Cette loi a pour ambition de réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles.



Conformément à cette loi, il a été demandé aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR), tout en ayant la possibilité de définir des zones d'exclusion en fonction de différents critères tels que les risques, le patrimoine ou les labels agricoles. Ces zones d'accélération ont pour objectif d'identifier les secteurs propices à l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable. Il est important de souligner que la définition de ces zones ne garantit pas automatiquement l'autorisation des projets, ceux-ci devant respecter les dispositions réglementaires en vigueur. L'instruction des projets reste donc réalisée au cas par cas.

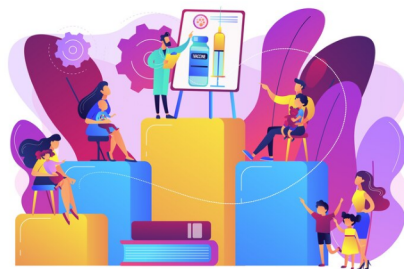
À l'échelle de notre territoire communal, ces zones doivent également s'inscrire dans les objectifs définis par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La procédure de définition de ces zones d'accélération comprend une phase de concertation avec la population. Celle-ci a été organisée sur le territoire communal du 5 au 19 février 2024, dans le but d'identifier les zones propices au déploiement des énergies renouvelables tout en prenant en compte les spécificités locales et les attentes des habitants.

## PROJET : AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

**En ce début d'année 2024, la municipalité a lancé le projet « agrandissement de l'école ».**

Notre école, construite en 2006, arrive progressivement à saturation en termes de locaux. La commune étant désormais propriétaire du terrain situé juste en face, nous démarrons ce beau et grand projet qui va nécessiter plusieurs années de travail, jusqu'à l'inauguration de notre nouvelle école (3 à 4 ans).



Avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, enseignants, habitants du village, agents périscolaires, parents d'élèves et membres du conseil municipal, ont mis leurs idées en commun lors de deux réunions pour aboutir à une première projection du futur espace scolaire qui sera conçu pour accueillir au moins 200 élèves.

Partant des constats, besoins et doléances, les lignes directrices qui se dégagent sont les suivantes :

- **Agrandir le bâtiment existant et réorganiser ses espaces intérieurs** pour accueillir les élèves sur le temps scolaire. Deux classes (une maternelle et une élémentaire) seront aménagées et des lieux seront prévus pour d'autres classes à long terme.
- **Enrichir les espaces extérieurs** : végétalisation, dispositifs de jeux, aménagements des façades...
- **Réaménager les accès autour de l'école** pour faire co-exister voitures, piétons et cycles.
- **Construire un nouveau bâtiment** qui regroupera l'accueil périscolaire, notamment le nouveau restaurant, ainsi qu'une salle de motricité plus grande, deux espaces qui pourraient être mutualisés avec des activités communales ou associatives en dehors du temps scolaire.

Prochaine étape du groupe de travail début mai : visite de l'école de Lucinges qui est en cours d'agrandissement pour étayer notre réflexion...



## PROCHAINEMENT : LÉMAN STOP

Déplacez-vous gratuitement et sans contrainte vers Thonon-les-Bains, Genève, Douvaine ou encore Machilly grâce aux arrêts Léman Stop équipés de panneaux installés le long de votre trajet quotidien.



**Sur la commune de Machilly, l'arrêt sera situé Route des Voirons.**

- ▶ Sans contrainte pour les conducteurs.
- ▶ Trajets gratuits pour les passagers.

### Comment ça marche ?

En tant que passager, je me rends à l'arrêt le plus proche de chez moi. Je choisis ensuite ma destination en tournant les plaques. Je pointe la destination choisie pour l'indiquer aux automobilistes.

En tant que conducteur, je fais mon trajet habituel. Dès que je repère un passager qui attend à l'arrêt Léman Stop, je m'arrête pour lui proposer mes sièges libres.

Léman Stop est un service financé par le Pôle métropolitain du Genevois français, en partenariat avec les intercommunalités et les communes.

## ÉVÉNEMENTS

### BALADE TRANSFRONTALIÈRE

**BALADE TRANSFRONTALIÈRE**  
6<sup>ème</sup> ÉDITION

Partez à la découverte du patrimoine des 7 communes

**28 AVRIL**  
10H-17H

**3 BOUCLES**  
pour découvrir les bois de Jussy Foron le vallon du

OUVERT À TOUS SANS INSCRIPTION

Malgré une météo capricieuse, l'enthousiasme généré par la balade transfrontalière a dépassé nos attentes.

De nombreuses personnes, habitant dans les communes françaises et suisses participantes et à proximité, ont répondu présentes à cette invitation pour une aventure unique : une balade à vélo ou à pied, dans le but de partager et de découvrir la région.

Cette excursion a permis de dévoiler les trésors naturels et la beauté de nos paysages en rassemblant les participants autour d'activités ludiques et sportives dans les différentes communes participantes.

Nous remercions l'association de chasse pour sa participation.





## RETOUR SUR LES VOEUX DU MAIRE

C'est dans un contexte particulièrement significatif que se sont déroulés les traditionnels voeux du Maire, le samedi 13 janvier dernier.

En effet, en raison de la rénovation en cours de la salle d'animation rurale, cette année, nos festivités se sont déplacées derrière la mairie.

Malgré les circonstances inhabituelles et les ajustements logistiques, nous avons été ravis de constater la présence chaleureuse et enthousiaste de nombreux habitants venus célébrer ensemble le début de cette nouvelle année à Machilly.



## LES OLYMPIADES

Les Olympiades de Machilly, un événement créé par deux parents d'élèves de l'école de Machilly, a réuni tous les élèves de l'école de notre commune le 4 avril. Cette journée dédiée à la compétition et à la camaraderie a été un grand succès.

Grâce à l'implication du Sou des écoles, le goûter a été pris en charge, permettant ainsi aux enfants de reprendre des forces après leurs efforts.

En quelques mots : une journée bien sportive!





# ANNEMASSE AGGLO



## NOUVELLE COLLECTE DE PROXIMITÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Dans une démarche résolument tournée vers l'avenir et la préservation de notre environnement, la commune de Machilly s'engage aux côtés d'Annemasse Agglo dans une transition majeure : la mise en place de la collecte de proximité des ordures ménagères. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions du schéma directeur des déchets, vise à optimiser le tri, le compostage et le réemploi des déchets sur notre territoire.

### Une évolution nécessaire :

À l'heure où le tri sélectif est devenu une habitude pour bon nombre d'entre nous, il est temps de repenser la gestion de nos déchets ménagers. La collecte à domicile, héritage des années 60, n'est plus adaptée aux réalités de notre époque, notamment en milieu rural comme le nôtre. Désormais, les habitants de Machilly et des communes environnantes auront à déposer leurs ordures ménagères dans des points de regroupement collectifs, marquant ainsi une transition vers une gestion plus efficace et écologique des déchets.



### Des bénéfices tangibles :

Cette évolution vers la collecte de proximité présente des bénéfices concrets pour notre commune. En plus de favoriser un meilleur taux de recyclage et de réduire notre empreinte carbone, elle contribue à améliorer les conditions de travail des agents de collecte, tout en générant des économies de fonctionnement significatives.



### Un accompagnement attentif :

Dans le cadre de ce changement, un suivi attentif sera assuré pour garantir la propreté des sites de collecte et prévenir les dépôts sauvages. Des communications régulières seront diffusées auprès des habitants pour les informer sur les étapes à venir et répondre à leurs questions.

# INFOS RAPIDES



**ON RECRUTE**

- Un/e assistant/e RH
- Deux agents techniques

Et pour cet été...

- Un agent technique saisonnier

Pour en savoir plus : [Emploi-territorial.fr](http://Emploi-territorial.fr)



## VRAI OU FAUX ?



**Machilly produisait environ un quart de la production française de framboise dans les années 50?**

Faux ! Machilly, petit village haut-savoyard, était le producteur principal de framboises dans les années 50 avec plus de la moitié de la production française de framboises à son actif. Aujourd'hui, la production de framboises n'est plus la principale activité de Machilly mais reste dans l'identité du village.

## MACHILLY : AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 200€ est mise en place par la commune afin de favoriser les déplacements en mobilité douce. Le dossier d'acquisition est disponible sur le site internet communal (rubrique vie pratique/les transports) et à l'accueil de la mairie.

**RÉSIDENTS DE MACHILLY, PROFITEZ-EN !**

**RAPPEL**



# ENVIRONNEMENT

## RETOUR SUR LES JOURNÉES CITOYENNES DE L'ENVIRONNEMENT

Les Journées Citoyennes de l'Environnement, organisées conjointement par les communes de Saint-Cergues, Machilly et Juvigny, ont eu lieu du 1er au 6 avril 2024. Ces journées ont offert une série d'activités variées, visant à sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement.

Les scolaires ont participé à des ateliers dans les Voirons, axés sur la biodiversité forestière et la sensibilisation au changement climatique. La bibliothèque et le service jeunesse de Saint-Cergues ont également proposé des activités sur la préservation de la forêt.



La Matinée de nettoyage a réuni les habitants des trois communes pour une opération de nettoyage des espaces communs, suivie d'un buffet printanier. Le Forum Eco-Citoyen, organisé par la bibliothèque de Saint-Cergues, a permis aux participants d'échanger avec différents intervenants sur des pratiques écologiques.

Ces journées ont été une occasion pour la communauté de se rassembler et d'échanger sur des thématiques environnementales importantes. Nous remercions tous les participants et intervenants pour leur implication.



▶▶▶

▶▶▶

▶▶▶

LES JOURNÉES CITOYENNES DE L'ENVIRONNEMENT 

SAMEDI 06 AVRIL 2024

**Matinée de nettoyage**  
Ateliers / Rencontres / Forum éco-citoyen

▶▶▶ PLUS D'INFORMATION DANS VOTRE MAIRIE

Copyright : www.machilly.com

# LE POINT ASSOS



## CHASSE AUX OEUFS DU SOU DES ÉCOLES

Nous sommes heureux de partager avec vous le succès de la récente chasse aux œufs de Pâques organisée par le Sou des écoles de Machilly, qui s'est déroulée sur l'esplanade du lac de Machilly.

Cet événement festif a réuni petits et grands dans une ambiance conviviale et ludique. Les enfants de Machilly ont eu l'occasion de partir à la recherche des œufs colorés cachés dans le magnifique cadre naturel qu'offre notre esplanade du lac.

Grâce à l'implication des bénévoles du Sou des écoles et au soutien de la commune, cette journée a été une véritable réussite, permettant aux enfants de vivre des moments de joie et de partage.



## RETOUR EN IMAGE SUR LE LOTO DE MIARAKA



Suite aux travaux de la salle d'animation rurale, le loto annuel de l'association MIARAKA a une nouvelle fois été organisé chez nos voisins à Saint-Cergues et a malgré tout été une réussite !



# AGENDA



## COMMÉMORATION

à 10h00 au monument aux morts de Machilly

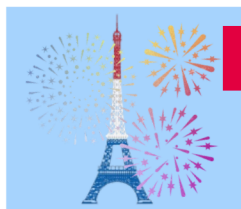
08/05



## FLEURISSEMENT

à partir de 9h00 devant la mairie

25/05



## FÊTE NATIONALE

Au monument aux morts puis nous continuerons la soirée sur l'esplanade du lac. Accompagnés par toutes les associations du village

13/07



## LIBÉRATION DE MACHILLY

Cette année, nous fêtons les 80 ans de la libération en collaboration avec la commune de Saint-Cergues.

15/08



Suite à la fermeture de la salle d'animation rurale, des changements sont possibles et ne permettent pas de définir les lieux et horaires définitifs des événements organisés par les associations.



# DERNIÈRE MINUTE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Monsieur Mosimann, notaire de profession, vient de s'installer à Machilly. Pour en apprendre un peu plus sur le métier de notaire et comprendre son parcours nous lui avons posé quelques questions...**

  
Notaire



## **Pouvez-vous nous parler de votre arrivée à Machilly en tant que notaire et des motivations derrière cette décision ?**

"Mon arrivée à Machilly en tant que notaire découle d'une initiative du ministère de la justice visant à créer une étude notariale dans la région du Genevois français pour répondre aux besoins des habitants locaux. Après une analyse approfondie du secteur, j'ai décidé de m'installer à Machilly pour offrir un service notarial de proximité.

Ayant des racines dans la région, c'est tout naturellement que j'ai souhaité revenir en Haute Savoie, après avoir effectué mes études et une première expérience professionnelle à Lyon.

Pendant deux ans, j'ai travaillé à Evian en gardant toujours en vue mon objectif d'ouvrir mon propre office notarial. L'implantation à Machilly s'est avérée être le choix idéal en raison de son développement dynamique et de son emplacement entre le bassin genevois et le Chablais en gardant un aspect village authentique qui me permet de garantir la proximité avec les habitants. Ces expériences professionnelles me permettent de répondre aux besoins de la communauté locale."

## **Quel est le rôle d'un notaire et quelle est votre approche à cet égard?**

"La fonction d'un notaire est essentielle dans la société, car elle implique une multitude de responsabilités, notamment celle de garantir l'authenticité et la validité des actes juridiques. La profession de notaire a une mission de service public et est réglementée par l'État. Cela a pour conséquence d'interdire la concurrence entre les notaires, avec un tarif identique. La publicité est également interdite.

Pour moi le notariat va bien au-delà de signer et authentifier les actes de mes clients. Il s'agit d'accompagner les individus avec bienveillance à chaque étape importante de leur vie, en leur offrant des conseils avisés afin de mieux comprendre les conséquences des décisions qu'ils doivent prendre. Je crois fermement que chaque personne devrait avoir accès à des conseils juridiques, afin de mieux comprendre les implications de leurs actions administratives quotidiennes. En tant que notaire, je m'engage à être un interlocuteur attentif et compréhensif pour la communauté de Machilly, tout en assurant la sécurité juridique des actes que nous serons amenés à signer ensemble."

## **LA GAZETTE DE MACHILLY**

Publication: Mai 2024

Directrice de la publication : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Rédaction-Conception : P.PLAGNAT, L.DEGUINE, C.METZGER, M.MOZIMANN

Relecture: P.PLAGNAT, A.PETIT, G.DEREMBLE, E.BEQUIN, G.STEHLE

Photos et illustrations : Pixabay, Freepik, Canva, Annemasse Agglo,

Associations du village.

Impression : ReproLeman